

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 08 AVRIL 2022
COMPTE RENDU**

PRESENTS :

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Cyril EPINAT

ABSENTS EXCUSES :

Michaël DAUSSY (pouvoir donné à Colette MELON) Céline VALLAS (pouvoir donné à Emmanuelle BARLERIN) Urielle GONARD (pouvoir donné à Clément MOISSONNIER)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du dernier conseil en date du 25 mars 2022

1/ REHABILITATION PARTIELLE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU – ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation partielle de la Chapelle Notre-Dame du Château, portant plus particulièrement sur la « restauration du clocher et l'assainissement des pieds du mur de la face arrière » de l'ouvrage. Une consultation des entreprises via une procédure de consultation dite en « MAPA » a été autorisée par délibération 2022/09.

Le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est ARCHIPAT représenté par Messieurs VOLAY et SCOTTO présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres des entreprises qui ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 février 2022 dans TOUT LYON, le Progrès Loire et Rhône, le Pays Roannais et sur la plateforme dématérialisée des marchés publics AWS mis à disposition par le Conseil Départemental de la Loire.

La date limite de remise des offres était le 25 mars 2022 à 12h00.

Les modalités et critères d'attribution du marché lancé via la procédure dite « adaptée » sont :

- Pour le lot 1 (Maçonnerie et pierres de tailles) et le lot 2 (Charpente, couverture, menuiserie, cloches et paratonnerre)

Valeur technique : 60 % - prix : 40 %

- Pour le lot 3 : (Electricité)

Valeur technique : 40 % - prix 60 %

Les entreprises suivantes ont répondu :

-DEMARS SAS / SAS COMTE / DELUERMOZ pour le lot 1

-BOURGEOIS / BEAUFILS COUVERTURE CHARPENTE SAS pour le lot 2

-SAUV'ELEC pour le lot 3

A l'issue de son analyse présentée en séance et en application des modalités et critères d'attribution précitées, ARCHIPAT propose à l'assemblée de retenir les entreprises les mieux classées à savoir :

Lot 1 – SAS COMTE : notée 9.99 / 10 (6 valeur technique + 3.99 prix) montant de l'offre 246 216.25 € HT

Lot 2 – BEAUFILS : notée 10.00 / 10 (6 valeur technique + 4.00 prix) montant de l'offre 145 870.445 € HT

Lot 3 – SAUVELEC : notée 7.20 / 10 (4 valeur technique + 3.20 prix) montant de l'offre 20 802.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'analyse présenté par ARCHIPAT et décide de retenir les entreprises ci-dessus proposées par la maîtrise d'œuvre.

2/ VOTE DES TARIFS PUBLICS 2022 (COMPRIS REDEVANCE ASSAINISSEMENT)

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier les tarifs comme suit à compter du 1^{er} mai 2022
 Les tarifs surlignés en jaune subissent des modifications (salle ERA)

	TARIF ACTUEL (€)	PROPOSITION (€)	NOUVEAU TARIF (€)
MARCHÉ HEBDOMADAIRE			
Borne électrique forains	2,30	<i>idem</i>	2.30
Largeur banc - 1,20 M	0,45	<i>idem</i>	0.70
Largeur banc + 1,20 M	0,55	<i>idem</i>	0.70
Branchement forain fête patronale ou autre manifestation	5,50	<i>idem</i>	5.50
Abonnement mensuel	20,00	<i>idem</i>	20.00
TARIF GARDERIE PÉRISCOLAIRE			
Fréquentation régulière par mois - 1 enfant	22,00	<i>idem</i>	22.00
Fréquentation régulière par mois - 2 enfants	33,00	<i>idem</i>	33.00
Fréquentation régulière par mois - 3 enfants et plus	44,00	<i>idem</i>	44.00
Fréquentation occasionnelle (h)	2,00	<i>idem</i>	2.00
ANCIENNE SALLE DES FETES			
Association locale	80,00	<i>idem</i>	80.00
Habitant St Just	85,00	<i>idem</i>	85.00
Personne extérieure	130,00	<i>idem</i>	130.00
Chaises	0,50	<i>idem</i>	0.50
Barrières	gratuit		0
Tréteaux	0,20	<i>idem</i>	0.20
Plateaux	0,80	<i>idem</i>	0.80
Bancs	0,50	<i>idem</i>	0.50
SALLE ERA			
Mariage soirée privée (sans cuisine) habitant St Just	180,00	200,00	200,00
Mariage soirée privée (sans cuisine) hors Just	250,00	270,00	270,00
Association (sans cuisine)	100,00	120,00	120,00
jeune St Juraud - 20 ans (sans cuisine)	100,00	supprimé	supprimé
Club de l'Amitié	80,00	supprimé	supprimé
Cuisine et vaisselle	80,00	<i>idem</i>	80.00
Cuisine sans vaisselle	60,00	<i>idem</i>	60.00
Vaisselle	20,00	<i>idem</i>	20.00
Jeton chauffage	10,00	<i>idem</i>	10.00
Sono	30,00	<i>idem</i>	30.00
Assemblée générale société commerciale	300,00	<i>idem</i>	300.00
Exposition vente	450,00	<i>idem</i>	450.00
Caution	305,00	<i>idem</i>	305.00
Caution pour déchets (verres et plastiques)	60,00	<i>idem</i>	60.00
ASSAINISSEMENT			
Raccordement au réseau	1 400,00	<i>idem</i>	1400.00
M3 d'eaux usées	1,30	<i>idem</i>	1.30
Abonnement	30,00	<i>idem</i>	30.00
CONCESSIONS CIMETIERE			
Ancien cimetière			
Concession au m ² - 15 ans	60,00	<i>idem</i>	60.00
Concession au m ² - 30 ans	80,00	<i>idem</i>	80.00
Nouveau cimetière			
Concession pleine terre simple - 15 ans	200,00	<i>idem</i>	200.00
Concession plein terre simple - 30 ans	300,00	<i>idem</i>	300.00
Concession pleine terre double - 15 ans	400,00	<i>idem</i>	400.00
Concession pleine terre double - 30 ans	600,00	<i>idem</i>	600.00
Caveau semi enterré - 15 ans	400,00	<i>idem</i>	400.00
Caveau semi enterré - 30 ans	600,00	<i>idem</i>	600.00
Colombarium - urne - 15 ans	400,00	<i>idem</i>	400.00
Colombarium - urne - 30 ans	600,00	<i>idem</i>	600.00
Cavurne - 15 ans	400,00	<i>idem</i>	400.00
Cavurne -30 ans	800,00	<i>idem</i>	800.00

A noter aucune augmentation concernant l'assainissement.

3/VOTE DES BUDGETS 2022 - M14 et M49

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité les budgets 2022, présentés en équilibre pour :

BUDGET COMMUNAL

M14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 815 093.74	1 815 093.74
DEPENSES	958 454.72	958 454.72

ASSAINISSEMENT

M49	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	156 609.93	332 355.95
DEPENSES	156 609.93	332.355.95

4/ RECRUTEMENT UNITE TECHNIQUE – CHOIX DU CANDIDAT

Emmanuelle BARLERIN informe le conseil municipal que les entretiens relatifs au recrutement du remplaçant de Christophe ALLARD qui, lui, remplace en tant que chef d'unité Alain DUFOUR (départ en retraite) sont terminés. Sur 8 candidatures, 2 restaient en compétition explique Emmanuelle BARLERIN. Le choix s'est finalement porté sur Serge GOULFERT, candidat qui répond le mieux aux exigences et caractéristiques du poste. Il intégrera l'équipe technique à compter du 02 mai 2022.

Par ailleurs, parmi les candidatures, une personne répondait aux critères d'éligibilité d'un contrat aidé. Le conseil municipal autorise le maire à signer ce contrat à raison de 26 heures hebdomadaires, financées par l'état à hauteur de 40% et ce pour une durée de 9 mois afin de renforcer l'équipe technique très sollicitée.

5/ SORTIE DE L'ACTIF COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour l'actif de la commune compte tenu de la cession du camion de la commune.

6/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 270.00 € au Foot Club des Bois Noirs compte tenu du nombre important d'enfants de Saint-Just-en-Chevalet fréquentant ce club.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe que le permis de construire de la Maison des Services vient d'être délivré.

Clément MOISSONNIER signale que des modules du mini-golf sont cassés et nécessitent l'intervention des services techniques.

Dominique SCIANDRONE signale que le mobilier de la salle de sport n'est pas régulièrement remis en place après l'utilisation par les diverses associations ou écoles. Il aimerait qu'une solution soit étudiée afin de remédier à cet état de fait (fixer certains mobiliers au sol, faire des repères ...).

La séance est levée à 22 H 00